

CONSEIL MUNICIPAL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le vingt novembre deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Meaux s'est réuni dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville, sur une convocation en date du quatorze novembre deux mille quatorze, en exécution de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. COPÉ,

M. PARIGI, M. MORIN, Mme HERICHER, Mlle REZEG, M. ALLARD, M. BRAS, Mme VAISSIERE, Mme PEVERI, Mme VIELPEAU, M. TISSERAND et Mlle DIOP, Adjointes au Maire,

Mme JACQUET, M. BOURGEOIS, M. MERAT, Mme GILEWSKI, M. GUILLAUME, M. ATTALI, M. RODRIGUES, M. ABASSI, Mme MORIN, Mme LABECA, Mme WEBER, M. SURVILLE, Mme NOUBLANCHE, Mme MENNESSON, Mme SCHMIDT, M. PASTOR, Mme ISSAD, M. HEMERY, Mme AOUIZERATE, Mme CURIC, M. BOUVRAIN, M. LEGENDRE, M. SOUVERAIN, Mme SCAILLET, M. MARGUERITE, Mme ROULLAUD et M. GIRAUD Conseillers municipaux.

M. FIDELIN, Mme BENHAMED-FAHLA et Mme GASTINEAU ont donné respectivement pouvoir à M. BOURGEOIS, Mme JACQUET et Mme ROULLAUD.

Absents excusés : M. LOCICIRO, Mlle BUFFE et Mme ROUSSEL.

Mlle REZEG est désignée comme secrétaire de séance.

Date de Notification
Date d’Affichage 28 NOV. 2014
Date de transmission en Sous Préfecture 28 NOV. 2014
N° de Délibération 14110508
Direction de l’Urbanisme et du Développement Durable

Objet : Modification du Plan Local d’Urbanisme pour la prise en compte de la loi pour l’Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) : modalités de mise à disposition du public

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l’Urbanisme, notamment les articles L.110, L.121-1, L123-13 et suivants,

VU l’ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d’élaboration, de modification et de révision des documents d’urbanisme,

VU loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l’Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2012 approuvant le Plan Local d’Urbanisme,

CONSIDÉRANT la nécessité de permettre une mise à niveau réglementaire du Plan Local d’Urbanisme compte tenu des dispositions de la loi ALUR notamment en ce qui concerne les règles de constructibilité et de densité,

CONSIDÉRANT l'opportunité d'intégrer la réglementation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'usine BASF (ex COGNIS), approuvé par arrêté préfectoral du 12 février 2013, dans les servitudes d'utilité publique,

CONSIDÉRANT la nécessité de réduire la délimitation de l'emplacement réservé n°11 en regard des objectifs du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD),

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à disposition du public les documents constitutifs du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, avant son approbation par le Conseil Municipal,

OUI M. BRAS, Rapporteur en Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 39 voix pour et 3 abstentions,

APPROUVE les modalités suivantes de mise à disposition :

- Mise à disposition du public des pièces constitutives du dossier ainsi qu'un registre d'observations en Mairie, Direction de l'Urbanisme et du Développement Durable aux jours et heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h sauf le jeudi) à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées.
- Mise en ligne du projet de modification du PLU sur le site de la Ville (www.ville-meaux.fr).
- Publication d'un avis 8 jours au moins dans le journal d'annonces légales « La Marne », avant le début de la mise à disposition du public et affichage en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le Maire,

Jean-François COPE
